

MESURES DE SÉCURITÉ EN MILIEU AQUATIQUE

Guide pratique de lutte contre la propagation d'**Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** lors des prospections Herpétologiques

Bénévoles, professionnels de l'étude des amphibiens, nous faisons partie des premiers vecteurs d'une éventuelle **Invasion Biologique** via le déplacement d'EEE

Des mesures simples peuvent être mises en place pour **éviter l'introduction de ces espèces**, et ainsi la destruction d'espèces autochtones, de milieux, et la propagation de maladies



1 - VÉRIFIER*

Vérifiez que le matériel, l'équipement et les vêtements ne contiennent pas de **boeuf, matériel végétal, animaux aquatiques**.

Enlevez tout ce que vous trouvez et laissez sur place, de préférence hors de l'eau, loin de la circulation piétonne (éventuellement à la poubelle).



2 - NETTOYER*

Nettoyez soigneusement le matériel dès que possible, idéalement sur place, mais au moins **avant de le réutiliser dans un autre endroit**.

Soyez attentifs aux zones qui restent humides ou difficiles d'atteinte. Utilisez si possible de **l'eau chaude et/ou un désinfectant**. Veillez à ce que l'eau de rinçage ne ruisselle pas vers des points d'eau voisins.



3 - SÉCHER*

Séchez le matériel le plus longtemps possible (minimum 48 heures) avant de l'utiliser ailleurs. Certaines plantes et animaux envahissants peuvent survivre jusqu'à deux semaines en conditions humides.

QUELQUES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN ALSACE



QUE DIT LE RÈGLEMENT EUROPÉEN ?

Espèce Exotique Envahissante : Espèce introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontaire ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation ont des conséquences écologiques économiques et/ou sanitaires négatives.

PLUS D'INFORMATIONS ?

Mise en place des protocoles et prospections Herpétologiques :

N'hésitez pas à demander des précisions aux salariés de l'association lors des sorties proposées. Vous partez seul.e.s ? Prenez contact avec l'association pour toutes vos questions.

A l'échelle nationale :

Rendez-vous sur le site du Centre de ressources sur les EEE (ou via le QRCode ci-dessous) :

www.especes-exotiques-envahissantes.fr

Vous y trouverez de la documentation, des présentations de stratégies/retours d'expérience, une photothèque, etc...



Meilleure compréhension des risques liés aux EEE :

Rendez-vous sur le site Belge de la mise en oeuvre du Règlement européen sur les EEE (ou via le QRCode ci-dessous) :

www.iasregulation.be

Vous y trouverez une vidéo pédagogique, ainsi que des conseils détaillés pour chaque utilisateur du milieu aquatique.

